

**PIECES VEHICULES REPETITIVES
CODIFICATION DES CATEGORIES**

Page 1/6

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

Ce document est en conformité avec la norme RENAULT 07-00-001.

Il ne doit pas être modifié sans consultation préalable des Services Normalisation des Groupes PEUGEOT S.A. et RENAULT. Ces dispositions sont conformes à l'accord intervenu entre ces Services en Juin 1984.

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. CATEGORIES APPLIQUEES AUX PIECES NUMEROTEES 79 03 NNN NNN	1
3. CATEGORIES APPLIQUEES AUX PIECES NUMEROTEES DE 79 05 000 À 79 05 499 999	4
4. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITES	6
4.1. HISTORIQUE	6
4.2. DOCUMENTS CITES	6
4.3. EQUIVALENT À :	6
4.4. CONFORME À :	6
4.5. MOTS CLEFS	6

1.OBJET

La présente norme se rapporte aux catégories de pièces répétitives dont la codification est commune entre les Groupes PSA et RENAULT, pour les pièces dont la numérotation se présente pour PSA sous les 2 formes suivantes :

79 03 NNN NNN

79 05 000 000 à 79 05 499 999

conformément à la structure du numéro définie dans la norme A10 8130.

2.CATEGORIES APPLIQUEES AUX PIECES NUMEROTEES 79 03 NNN NNN

- 01 - Vis à tête hexagonale (H)
- 02 - Vis à embase
- 03 - Vis auto-freinée
- 04 - Vis à tête fraisée (F) *
- 05 - Vis à tête fraisée bombée (FB) *
- 06 - Vis à tête cylindrique bombée large (CBL) *
 Vis à tête ronde semi-large (RSL) *
- 07 - Vis à tête cylindrique bombée (CB) *
- 08 - Vis à tête ronde large (RL) * (anciennement tête poëlier)
- 09 - Vis à tête cylindrique (C) *
- 10 - Vis à tête carrée (Q)
 Vis à collet carré (J)
- 11 - Vis, axes et goujons à souder
- 12 - Vis, axes et goujons à braser
- 13 - (Libre)
- 14 - (Libre)
- 15 - Axes à sertir, goujons à sertir, plaquettes à vis, vis en cage
- 16 - Vis à tôle

PVR - CODIFICATION DES CATEGORIES	A10 8135	2/6
--	-----------------	-----

17 - Clous, vis à bois, vis pour matériaux tendres

18 - (*Libre*)

** La catégorie ne préjuge pas du mode d'entraînement (fente, 6 pans creux, 6 lobes internes ...) dont le symbole doit suivre le symbole de forme de la tête.*